



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Birmanie

Question écrite n° 21633

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Birmanie. La France est particulièrement concernée par cette situation, car elle représente le premier investisseur occidental en Birmanie et ses ressortissants constituent le premier contingent de touristes dans ce pays. La Birmanie est gouvernée par une junte militaire qui s'est imposée par la force en 1990, ignorant ainsi les résultats d'une élection libre et démocratique qui donnait une majorité de 80 % des sièges à la Ligue nationale pour la démocratie. Tous les cadres de ce parti et plus spécialement sa dirigeante, prix Nobel de la paix, madame Aung San Suu Kyi, sont depuis lors persécutés, assignés à résidence et entravés dans leur liberté d'expression. De plus, la liste des violations des droits de l'homme dépasse la dimension politique, puisque la junte militaire procède également à la persécution des minorités ethniques, à des exécutions arbitraires, à des tortures et impose le travail forcé aux enfants. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer les initiatives que la France compte prendre aussi bien à titre individuel, qu'au sein de l'Union européenne, afin de faire cesser cette situation insoutenable et de favoriser le respect des droits de l'homme en Birmanie.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la situation en Birmanie, notamment dans le domaine des droits de l'homme, est très préoccupante. La France, qui suit avec attention l'évolution de la situation intérieure dans ce pays, s'est toujours exprimée en faveur de l'instauration d'un véritable dialogue entre les autorités de Rangoun et les partis de l'opposition, notamment la Ligue nationale pour la démocratie de Mme Aung San Suu Kyi, ainsi qu'avec les minorités nationales. L'ouverture de ce dialogue, sans préconditions, est indispensable pour mener à la réconciliation nationale et engager la Birmanie sur la voie de la démocratie. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'adoption, en octobre 1996, par la France et ses partenaires de l'Union européenne, d'une position commune sur la Birmanie confirmant les mesures prises antérieurement par l'Union européenne (i.e. expulsion de tout le personnel militaire attaché aux représentations diplomatiques de la Birmanie dans les Etats membres de l'Union, embargo sur les armes...) et prévoyant l'interdiction de délivrer des visas d'entrée aux membres dirigeants du régime et aux hauts-gradés de l'armée ou des forces de sécurité, ainsi que la suspension des visites gouvernementales de haut niveau en Birmanie. L'absence de progrès en matière de dialogue avec l'opposition et de respect des Droits de l'homme a conduit l'Union à renforcer cette position commune lors de sa quatrième reconduction, en octobre dernier (extension des interdictions de visa aux visas de transit et élargissement des listes des personnes soumises à ces restrictions aux responsables birmans du tourisme). En outre, l'Union condamne avec vigueur les entraves mises à la liberté de déplacement de Mme Aung San Suu Kyi ainsi que les arrestations de militants de l'opposition auxquelles a procédé la junte depuis l'été. Par ailleurs, en octobre dernier, la présidence européenne a adressé au nom de l'Union une lettre de soutien au prix Nobel de la paix. Dans le cadre des Nations unies, la France et ses partenaires européens, depuis 1995, présentent chaque année la résolution sur les Droits de l'homme en Birmanie. La dernière, adoptée par la 54e session de la commission des Droits de l'homme, en avril 1998, condamne de nouveau les violations graves et systématiques des droits de la personne humaine en Birmanie. La France a été à l'origine,

en 1992, de la résolution sur les droits de l'homme à la commission des Droits de l'homme qui a créé un mandat de rapporteur spécial sur la situation des Droits de l'homme en Birmanie. La France a coparrainé la résolution sur les Droits de l'homme en Birmanie qui vient d'être adoptée par consensus par la troisième commission de l'assemblée générale des Nations unies, en novembre dernier. Cette résolution exhorte, notamment, les autorités de Rangoun à relâcher tous les prisonniers politiques, à prendre toutes les mesures nécessaires pour restaurer la démocratie et à assurer le respect des Droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par ailleurs, en étroite concertation avec nos partenaires européens, nous soutenons les efforts des Nations unies pour favoriser le dialogue entre les différentes parties birmanes. Ainsi, nous appuyons les initiatives du sous-secrétaire général pour les affaires politiques, M. Alvaro de Soto. Ce dernier à l'occasion d'une visite à Rangoun, en octobre dernier, a pu s'entretenir avec la junte ainsi qu'avec Mme Aung San Suu Kyi. A cet égard, la perspective d'une nouvelle mission de M. de Soto en Birmanie, début 1999, est positive.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21633

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6219

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 586